

Passage pour piétons fantaisiste à la mode espagnole.



Thierry Pucci

Danger pour les piétons

En Suisse, les piétons courent plus de risques qu'à l'étranger: tel est le résultat étonnant d'une étude européenne rédigée par le TCS.

► Sur le plan européen, les Suisses ne sont pas toujours des élèves modèles. La statistique des accidents de la circulation impliquant des piétons en est un triste exemple. En comparaison avec neuf pays européens, la Suisse est loin d'être exemplaire: sur un million d'habitants, 3 personnes dans notre pays sont tuées sur des passages pour piétons; seules la Norvège et l'Italie s'en sortent moins bien avec respectivement 3,7 et 3,4 piétons tués.

Chiffres inquiétants | Ces faits sont confirmés par une étude du TCS réalisée dans le cadre d'EuroTest, l'objectif étant de montrer les risques potentiels encourus par les piétons sur les passages cloutés. Pour ce faire, une analyse de la statistique des accidents 2005 a été effectuée et la législation sur la circulation routière examinée pour chacun des pays étudiés. Si l'on considère la proportion de piétons tués par rapport à toutes les victimes d'accidents de la circulation, la Suisse est à la traîne: la Grande-Bretagne affiche le plus mauvais résultat avec 21%, suivie de l'Alle-

magne avec 16,8%, et de la Suisse avec 16,4%. Rappelons que 409 personnes, dont 67 piétons, ont trouvé la mort en 2005 sur les routes suisses. Selon une autre méthode de calcul portant sur un million de personnes, le nombre d'accidents mortels impliquant des piétons s'élève à 15,7 en Espagne et 11,5 en Italie et en Grande-Bretagne. Ici, la Suisse s'en sort un peu mieux avec 9 accidents mortels. Les Pays-Bas font figure d'exemple en ce qui concerne la sécurité des piétons. Selon pratiquement toutes les statistiques, c'est aux Pays-Bas que les piétons sont le plus rarement victimes d'accidents. Le chef de projet Thierry Pucci, ingénieur de la circulation au TCS, attribue ce résultat à la longue tradition d'intégration des piétons et cyclistes existant aux Pays-Bas.

Suisse isolée | L'étude montre aussi que les piétons ont la priorité aux passages pour piétons dans chacun des pays étudiés, mais qu'il y a toutefois des différences d'un pays à l'autre, notamment dans l'aménagement des passages pour piétons. La Suisse

est, par exemple, le seul pays à avoir choisi un marquage jaune, le blanc étant de rigueur dans les autres pays. ◀ hwm

Info Touring

Les pays étudiés sont les suivants: CH, D, E, GB, NL, A, FIN, B, I, N. Rédigé par le TCS, l'EuroTest en anglais peut être consulté sur www.strada.tcs.ch.

Conducteurs, attention au retrait de permis

Si un conducteur ne cède pas la priorité à une personne souhaitant emprunter un passage pour piétons, il se verra infliger une amende d'ordre de 140 francs. S'il met en danger un piéton déjà engagé sur le passage, il se rend coupable d'infraction au code de la route, respectivement de violation grave des règles de la circulation. Le conducteur le paiera cher (dénonciation, et non pas une amende d'ordre) et se verra en outre retirer son permis de conduire pour au moins trois mois.